

Livret de famille intouchable (émigrés polonais)

Par **jakub**, le **21/12/2014** à **11:22**

Bonjour,

Nous avons appris, depuis peu, que le décès de notre grand mère paternelle (il y a 20 ans), nous ouvrait un droit de succession CNP assurances.

Cet organisme nous a envoyé des documents à remplir. il nous demande le livret de famille de nos grands parents.

Et là, ça coince :

- nos grands parents sont des émigrés polonais arrivés en France en 1936

-1ère question : avaient-ils un livret de famille ?

Si celui-ci existe, il reste introuvable ? le duplicata n'est pas possible car nous sommes les petits enfants.

-2ème question : Comment prouver qu'il n'existe pas d'autres enfants potentiels ?

-3ème question : Existe-t'il une procédure, un document ou autre organisme qui puisse être facilitateur ?

Merci à tous de vos pistes !